

Société des administrateurs et fonctionnaires
des Communes neuchâtelaises

Procès-verbal de la 48ème assemblée générale du 18 mai 1974 à Colombier

Présidence: M. Rémy Muriset, Le Landeron, Président

- Ordre du jour:
1. appel,
 2. adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 1973,
 3. rapports du président et du caissier,
 4. admissions, démissions, mutations,
 5. désignation du lieu de la prochaine assemblée générale,
 6. nomination de la commission de contrôle,
 7. rationalisation du travail,
 - traitements du corps enseignant,
 - votations,
 - chômage,
 8. commission du 50ème anniversaire,
 9. divers

Introduction

En ouvrant la 48ème assemblée générale, notre Président M. Rémy Muriset salue les membres présents et les remercie d'avoir répondu à la convocation en venant dans ce beau village de Colombier.

Nous sommes reconnaissants aux autorités locales d'avoir bien voulu nous recevoir, il salue également les invités:

M. Le Conseiller d'Etat Jacques Béguin, chef du département de l'Intérieur,
M. Olivier Béguin, vice-président du Conseil communal de Colombier,
M. Jean-Philippe Monnier, chef du service cantonal de l'assistance,
M. André Bueche, du même service,
M. Garnier, contrôleur des Communes,
M. Knus, ler secrétaire du département de police,
M. Pierre Tercier, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, qui nous fera à l'issue de l'assemblée une conférence sur La Notion du domicile en droit civil,

Chaque membre et invité absent accompagne son excuse d'aimables mots pour notre société.

1. appel

39 membres actifs et honoraires ont répondu à l'appel sur les 81 membres faisant partie de la Société, 15 se sont excusés.

2. adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 1973

le procès-verbal ayant paru dans le Journal l'Employé, le Comité propose d'ouvrir une discussion sans en donner lecture, aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. rapports du président et du caissier,

- du président: il est annexé au présent procès-verbal,

- du caissier: les comptes sont présentés par notre caissier M. Jean-Pierre Thiébaud, le bénéfice de l'exercice s'élève à Fr. 638.45, l'actif s'élève à Fr. 4794.35, les collègues Perrinjaquet et Huguenin les ont contrôlés, ils sont en ordre et décharge en est donnée par l'assemblée avec remerciements au caissier pour la bonne tenue des livres.

4. mutations

a) admissions: aucune

b) démissions: M. J. Novacki de Fleurier,

nous observons une minute de silence en mémoire de nos collègues et amis disparus, il s'agit de MM. Pierre Gentil de Fleurier et Philippe Favre des Brenets.

5. désignation du lieu de la prochaine assemblée générale,

Le Président propose Les Verrières, l'assemblée accepte cette proposition.

6. nomination de la commission de contrôle,

nos collègues Maire des Verrières et Guye des Bayards sont désignés pour fonctionner en qualité de vérificateurs de comptes du prochain exercice,

7. rationalisation du travail,

voir le rapport du Président annexé au procès-verbal, une discussion est ensuite ouverte, les collègues Wirz, Kohler, Zeyr s'expriment à ce sujet.

Le Président parle de l'utilisation éventuelle d'un ordinateur en commun, un groupe de travail pourrait être créé, afin d'étudier tous ces problèmes.

8. commission du 50ème anniversaire,

la manifestation s'organisera conjointement avec la Société des officiers d'état civil, les délégués de notre comité sont désignés: il s'agit des collègues Léon Tardin, Michel Kohler et Freddy Bonjour.

9. divers

notre collègue Edouard Pierrehumbert de Montalchez fête ses 25 ans de sociétariat.

M. Amez-Droz propose que les absents soient réprimandés car ils sont nombreux, Charles Meigniez pense que l'assemblée ne devrait plus avoir lieu le samedi, Le Président répond que le comité se penchera sur la question.

M. Margot évoque la possibilité de perception des impôts par ordinateur, la Commune de Neuchâtel est disposée à recevoir le comité à ce sujet.

M. Le Conseiller d'Etat Béguin nous remercie de l'avoir associé à notre assemblée, les administrateurs jouent un rôle important dans nos communes, l'intérêt pour la chose publique diminue à mesure qu'augmente la situation des individus, il félicite notre société pour ses initiatives de rationalisation dans le travail et souhaite une activité fructueuse à notre Société.


Ensuite conférence de M. Pierre Tercier, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg un résumé est annexé au procès-verbal.

Puis M. Knus, le secrétaire du département de Police, précise que nous ne pouvons pas encore supprimer les déclarations de domicile qui nous posent tant de problèmes.

La séance est levée puis on se rend dans un établissement du village pour un succulent repas agrémenté par plusieurs orateurs.

Au Nom de La Société des administrateurs


Le Président,


Le Secrétaire

Société des administrateurs et fonctionnaires des communes
neuchâteloises

Assemblée générale du samedi 18 mai 1974 à Colombier

Rapport de gestion

Le 29 avril 1974, nous avons accompagné notre ami Philippe Favre à sa dernière demeure. De 1948 à 1973, notre Philippe solitaire, toujours vif d'esprit, a suivi régulièrement nos assemblées, s'oubliant parfois durant les conférences littéraires. Dans sa commune, il a accompli son service avec toute la compétence et le tempérament qu'on lui connaît. Je vous prie de vous lever et d'observer un instant de silence pour honorer sa mémoire.

Depuis notre assemblée de Cernier, votre comité s'est principalement attaché aux questions suivantes:

1. L'enquête sur divers problèmes de nos administrations et les démarches qui en découlent.
2. L'organisation du 50ème anniversaire de notre association.
3. Les questions courantes à propos desquelles nous serons peu bavards.

En juin 1973, pensant que vous manquiez de papier dans vos bureaux, nous vous avons adressé une circulaire, un rapport vous renseignant sur l'activité de l'ancienne commission de rationalisation et une enquête. Cette dernière nous a fait connaître l'avis de 33 communes sur 59, les 3 villes n'étant pas sur cette longueur d'onde. Vos réponses nous ont permis de fixer notre programme dans un ordre prioritaire et de tracer notre orientation. Par circulaire du 27 novembre, vous avez tous été renseignés sur le résultat de ce travail et les objectifs que nous nous sommes fixés.

Paiement du corps enseignant par l'Etat: Cette solution est réclamée par la grande majorité des administrations. Pour étayer notre démarche auprès du Département de l'Instruction publique, à tort ou à raison, nous avons jugé nécessaire de prendre l'avis des conseils communaux vu que cette modification peut déborder du cadre administratif.

Selon les déclarations reçues, nous disposons de 27 appuis sans réserve et 4 approbations avec réserves. 13 communes ne sont pas d'accord ou indécises. Les principales raisons sont: la crainte de compromettre l'autonomie communale, celle de perdre le contrôle des frais d'enseignement et de subir des charges supplémentaires. Se fondant sur la majorité pour, votre comité vous proposera tout à l'heure d'adresser tout de même une requête au département en l'assortissant d'une argumentation appropriée et en précisant qu'il s'agit d'un désir de la majorité.

A propos de l'Electronique de l'Etat et de la perception de l'impôt communal, nous avons maintenu le contact avec le Département des finances. L'enquête fait constater que les petites communes surtout souhaiteraient une solution de ce côté là. Les plus grandes montrent moins d'intérêt du fait qu'elles s'équipent elles-mêmes ou qu'elles recherchent d'autres solutions. Nous avons attiré l'attention des plus petites sur le fait qu'un ordinateur implique des travaux d'une certaine envergure et surtout des systèmes plus standardisés. Une réorganisation fiscale dans le cadre du canton ouvrirait certainement des portes à la modernisation de l'encaissement. Voilà un bel os à ronger pour la future association des communes neuchâteloises! Quant à l'ordinateur de l'Etat, il fonctionne pour l'adressage de quelques communes. Pour le moment, nous n'avons pas d'autres espoirs à brève échéance. Selon M. Bugnon, Contrôleur financier, avant deux ou trois ans, il ne sera guère possible de savoir ce que l'Etat pourrait digérer pour le compte des communes.

* Voir remarques hors rapport.

Horaire des votations: Nous avons eu l'intention de réunir les administrateurs des communes qui ont fait preuve d'intérêt pour la question des votations. Cette formule ne paraît pas répondre au voeu de tous. Certaines communes voient plutôt des rencontres au niveau de localités de semblable importance. Concernant ce problème, nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit certainement plus d'une question touchant la politique et les citoyens que nous sommes appelés à servir. Notre rôle serait de faire l'inventaire des modifications opportunes et d'éveiller les milieux compétents. L'horaire du scrutin,

la composition des bureaux de vote, le problème des registres civils et sans doute d'autres points seraient à traiter. Vous voudrez bien exprimer vos idées tout à l'heure.

Police des habitants: En soulevant le cas des attestations de domicile, nous avons mis en évidence l'esprit individualiste qui prévaut dans l'organisation communale de la police des habitants. Un travail d'information, une mise au point de l'utilisation des bases juridiques et un effort d'uniformisation devraient être entrepris. La conférence de ce jour du Professeur Tercier vous offrira la possibilité d'accroître vos connaissances en matière de domicile. La participation de M. Knus, premier secrétaire au Département de Police, nous incitera à étendre le dialogue et la recherche. La constitution d'un groupe de travail particulier serait souhaitable. Nos bureaux étant soumis à de la propagande de la part de bureaux-services utilisant un ordinateur, ne serait-il pas utile de se concerter dans l'intérêt général avant d'adhérer à de tels systèmes. Il est possible que le département de police puisse jouer un certain rôle de coordination.

Caisse de chômage: Si nous avons abandonné l'éventualité d'un comptecourant entre l'Etat et les communes sur le plan financier général, nous avons par contre poursuivi verbalement nos démarches pour simplifier le système d'encaissement des cotisations de chômage. Le 2 mai 1974, nous nous sommes entretenus avec M. Serment, premier secrétaire du Département de l'Industrie accompagné de M. Grillon. La réponse définitive vient de nous être communiquée. Les carnets et les timbres-chômage seront supprimés le 1er janvier prochain. Seule, une nouvelle fiche au format A5 sera maintenue avec un décompte périodique simple. Pour cette fiche, nous devons reprendre contact. Nous avons insisté dans le but de supprimer l'escompte de 2 francs et de le remplacer par une pénalisation des retardataires. Ca n'a pas abouti. Nous remercions le département de la simplification qu'il a admise. A sa demande, nous lançons un appel à chaque commune pour qu'elles fassent toutes preuve du même effort dans l'accomplissement de leur tâche d'agence locale. Il y a encore quelques exceptions.

En résumé de cette partie du rapport, nous constatons qu'il y a beaucoup de pain sur la planche. Pour avancer plus rapidement et faire place à d'autres travaux qui nous attendent, nous aimerions déléguer, partiellement du moins, certaines tâches à des groupes de travail.

50ème anniversaire: 1976 sera vite là. L'association des officiers de l'état civil de laquelle plusieurs d'entre nous font partie et notre association fêteront leur cinquantenaire en commun ... si vous décidez ainsi aujourd'hui et si les officiers en font de même cet automne. Les deux comités sont tombés d'accord et nous vous demanderons dans un instant de désigner vos délégués à la commission du 50ème. Autour d'un feu de cheminée, le 22 novembre dernier, nous avons ébauché des projets qui vous enthousiasmeront. C'est trop tôt pour vous dévoiler de si belles idées. Pour l'heure, nous vous disons:

- Prenez de l'avance dans votre travail car il vous faudra du temps pour fêter. Cachez quelques vieux billets de banque sous vos draps. Ca va "boomer" et plus d'un jour.

Effectif: A ce jour notre société compte:

57 membres actifs,

21 membres honoraires, dont 8 en activité,

2 sociétaires selon l'article 7 b des statuts,

1 membre honoraire.

81 membres au total. Il était de 81 l'année dernière.

=====

Notre effectif reste modeste. N'oubliez pas d'attirer l'attention de vos principaux collaborateurs ou des nouveaux administrateurs de votre région sur le rôle de notre association.

Nous vous rappelons que le premier but de notre société est de resserrer entre ses membres les liens de solidarité et d'amitié. Dans ce monde de bousculade et de gros soucis, l'aspect humain et chaleureux de nos rencontres doit primer sur toute autre considération.

C'est sur cette note que nous aimerions terminer le présent rapport en espérant que notre assemblée de Colombier sera pour tous une journée pleine de satisfactions et quelques heures de vraie détente.

Le président,